

**Demande d'avis sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager  
relevant de l'assainissement non collectif  
(A lire et à remplir par le demandeur)**

A remplir par le service

Dossier n° : \_\_\_\_\_

Date de réception par le  
SPANC : \_\_\_\_\_

Date de réception par le  
contrôleur : \_\_\_\_\_

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, de manière à assurer leur compatibilité avec les exigences de la santé publique et de l'environnement. Les caractéristiques techniques et le dimensionnement des dispositifs d'assainissement non collectif doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés. Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain, nature et pente, et de l'emplacement de l'immeuble.

Votre projet d'assainissement doit être porté à la connaissance du SPANC qui a pour obligation d'assurer les contrôles de conception et de réalisation de votre système d'assainissement non collectif.

Le présent formulaire permet au SPANC d'instruire votre demande d'avis sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager relevant de l'assainissement non collectif en vous communiquant, suite à une visite sur le terrain de l'agent du service, un avis technique sur votre projet d'assainissement. Vous avez la possibilité de vous faire aider par un professionnel compétent (entreprise, bureau d'études, maître d'œuvre...), lors de la conception de votre assainissement.

Service Public  
d'Assainissement Non  
Collectif (SPANC)

Communauté de  
Communes de la Forêt

2 rue de la chaubardière  
45410 NEUVILLE AUX BOIS  
Tél. : 02 38 75 10 19  
Fax : 02 38 75 59 17  
Mail : [spanc@cc-foret.fr](mailto:spanc@cc-foret.fr)



Bureau d'études techniques  
1, Boulevard de Québec  
45000 ORLEANS  
Tél : 02 38 51 12 75  
Fax : 02 38 51 06 23  
Mail : [spanc@esea.fr](mailto:spanc@esea.fr)



**Le Porteur du projet**

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

**Localisation du projet**

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Référence(s) cadastrale(s) (Section(s) et numéro(s)) : .....

**Adresse postale (où seront adressés les courriers et la facturation)**

Nom Entreprise : ..... Interlocuteur : .....

Adresse postale : .....

Tel : ..... Portable : .....

Mode d'alimentation en eau potable et périmètres de protection

- Alimentation en eau potable, Publique (réseau communal), Autre : Source, Puits, ...

A votre connaissance, existe-t-il un puits sur la parcelle concerné par le projet où à moins de 35 m du projet ?

Si oui, - quel usage en est-il fait (arrosage, alimentation en eau...) ? - le projet se situe à quelle distance de ce puits ?

A remplir par le service Captage AEP concerné par un périmètre de protection ? Si oui, références du captage et prescriptions particulières :

Description du projet

Etude de conception et de dimensionnement réalisée ?

Solution(s) retenue(s) pour le traitement des eaux-usées :

(Lister les différentes filières adaptées préconisées par le bureau d'études)

Rejet, évacuation des eaux traitées :

- Par infiltration dans le sol, Vers le milieu hydraulique superficiel, Réseau pluvial, Fossé, Collecteur de drainage, Autre, Vers un exutoire à créer

Précisez :

Par puits d'infiltration

(Nécessite une étude hydrogéologique - Article 13 de l'arrêté du 07/09/2009)

## Pièces à fournir

- Une étude de sol avec sondages et essais d'infiltration. La densité des sondages et des essais d'infiltration doit être en rapport avec le nombre d'habitations prévues. Il n'est pas souhaitable de descendre en dessous d'un essai d'infiltration par dispositif d'assainissement prévu.
- Une conclusion sur les aptitudes du sol à l'assainissement non collectif et les conséquences sur les systèmes d'assainissement possibles.
- Une conclusion sur l'évacuation des eaux-usées traitées et les variantes éventuelles. En cas de rejet vers le milieu hydraulique, une autorisation de rejet de la part du gestionnaire de l'exutoire envisagé devra être fournie.
- Un tableau de dimensionnement devra être fourni pour chacune des solutions envisagées. Ce tableau reposera sur un dimensionnement de 5 pièces principales avec les incidences pour 4, 6 et 7 pièces principales. Le dimensionnement concernera le dispositif de traitement ainsi que le dispositif d'évacuation des eaux-usées traitées le cas échéant
- L'emprise des systèmes devra être précisée.
- Un plan de principe devra être joint avec un découpage des lots envisagés. La figuration de l'emprise des dispositifs devra apparaître sur ce plan avec les distances recommandées aux bâtiments et limites de propriétés.
- Il est précisé que chaque lot fera l'objet d'un contrôle de conception spécifique lors du dépôt de permis de construire.

La prestation est payante. Merci de cocher la case ci-dessous vous engageant à prendre en charge le coût de cette prestation.

- 306 € \* pour une demande d'avis sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager relevant de l'assainissement non collectif et de moins de 10 lots**
- 427 € \* pour une demande d'avis sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager relevant de l'assainissement non collectif et de 10 lots à 20 lots**
- 537 € \* pour une demande d'avis sur un projet dans le cadre d'un permis d'aménager relevant de l'assainissement non collectif et supérieur à 20 lots**

**\* Sous réserve de revalorisation**

Date de la demande : .....

Signature du propriétaire : .....

Par cette signature, vous déclarez avoir pris connaissance des tarifs SPANC pour cette demande et à fournir les pièces complémentaires à la demande.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté des Communes de La Forêt, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'assainissement. La base légale de ce traitement est l'obligation légale. Vos données sont conservées pendant toute la durée légale, sauf indication contraire de votre part, sont destinées au service du SPANC, ainsi que ses partenaires habilités, et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime par courrier à Communauté de Communes de la Forêt DPO- Service SPANC 2 rue de la chaubardière 45170 Neuville-Aux-Bois. Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.